

## Impôts : le gouvernement vote pour le maintien des exonérations d'impôts locaux pour les plus modestes



Cette amendement devrait profiter à 600 000 personnes selon le secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert.

L'Assemblée nationale a voté le maintien des exonérations d'impôts locaux pour les retraités les plus modestes en 2015 et 2016 ce jeudi, respectant ainsi l'initiative de Manuel Valls de "neutraliser l'impact" de hausse des impôts. L'amendement gouvernemental du projet de loi des finances pour 2016, a donc été adopté par 53 voix contre 1 et profitera à 600 000 personnes selon le secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert.

"Les personnes concernées qui auraient déjà payé ces impôts en 2015 seront remboursées sans démarche particulière", avait-t-il expliqué le 1er novembre dernier. Et d'ajouter : "nous voulons que les personnes qui étaient exonérées jusque-là et dont le revenu n'a pas augmenté continuent à bénéficier de cette exonération en 2015. Nous allons préparer une disposition législative en ce sens".

Une centaine de députés avait attiré l'attention du Premier ministre fin octobre "sur l'explosion de la taxe foncière qui touche de nombreux citoyens retraités", une situation qu'ils trouvaient "insupportable pour nombre" d'entre eux. Ces retraités, "nombreux à toucher de petites retraites, souvent en dessous de 1 000 euros", avaient découvert "qu'ils devraient désormais s'acquitter de la taxe foncière, dont ils étaient exonérés jusqu'à présent", soulignaient-ils dans un courrier directement adressé à Manuel Valls.